

Le Quai d'Orsay, la Grande-Bretagne et l'élargissement de la Communauté (1963-1969)

Parmi les approches nouvelles de l'histoire de la construction européenne, on relève depuis plusieurs années un intérêt accru pour une approche fine et différenciée des administrations nationales en charge du dossier européen. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette étude consacrée à la position du Quai d'Orsay face à la seconde candidature britannique : celui d'une histoire politique des administrations conçue en termes de culture, de logique, de réseaux. Etudier l'information dont dispose l'administration centrale sur les intentions britanniques, puis évaluer le rôle du Quai d'Orsay dans l'élaboration de la position française permettent de poser le problème de l'adaptation de la machine française à la construction européenne et de mesurer le poids respectif des Affaires étrangères, du ministère des Finances, du SGCI et de l'« entourage » du président de la République. Notre hypothèse est la suivante : le dossier britannique atteste la reprise en main de l'initiative par le Quai d'Orsay au sein de la machine française, machine qui a connu au début des années 1950 des luttes internes pour le monopole de l'élaboration de la position française et des négociations avec les Cinq. Au sein du Quai d'Orsay la direction des Affaires économiques et financières (DAEF) occupe une place centrale dans la gestion de la construction européenne. Elle est dirigée par Olivier Wormser, puis par Jean-Pierre Brunet à partir d'octobre 1966 sous lequel s'accomplit la seconde Relance.

L'analyse des dossiers français de 1963 à 1969 fait apparaître le long rejet du principe de l'élargissement par la France¹ : dans quelle mesure cette attitude est-elle imputable à une culture ministérielle inscrite dans la durée ? Les travaux de Gérard Bossuat ont en effet posé de solides jalons pour la période 1943-1963, qui voit la rénovation de l'appareil diplomatique français. Ils ont montré comment la DAEF passe de la promotion d'un modèle idéal de Grande Europe intégrant la Grande-Bretagne mis en place en 1948, à la défense d'un schéma de Petite Europe

excluant celle-ci une décennie plus tard. Quels sont les objectifs poursuivis par la diplomatie française à partir de 1963 et dans les travaux préparatoires de la conférence de La Haye ? Plus qu'un rejet de l'Angleterre, dont aucun dirigeant français ne conteste l'identité européenne en dépit de particularismes forts, c'est un rejet du principe de l'élargissement, porteur d'amples transformations, qui les inspire. Sans contester la rupture introduite par Georges Pompidou dans la gestion du dossier, il semble nécessaire de se garder de toute anticipation lorsque l'on étudie le second semestre 1969 dévolu à la préparation de la conférence de La Haye et d'insister sur les résistances de la diplomatie française.

L'INFORMATION DU QUAI D'ORSAY SUR LE DOSSIER BRITANNIQUE

En dépit d'interrogations et de doutes exprimés sur la réalité des intentions européennes d'Harold Wilson, le Quai d'Orsay a été correctement informé sur la politique et la stratégie britanniques vis-à-vis de la France et de la CEE. La liaison entre les bureaux et les postes à l'étranger a bien fonctionné et lui a permis de disposer d'une information précise et contradictoire.

L'ambassade de France à Londres est l'interlocutrice naturelle et privilégiée. En son sein, deux informateurs se distinguent : l'ambassadeur Geoffroy Chodron de Courcel et le conseiller commercial Jean Wahl. Diplomate de carrière, le premier des Français libres² réintègre le Quai d'Orsay à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il est le représentant permanent de la France à l'OTAN quand de Gaulle le nomme secrétaire général du gouvernement en janvier 1959³. Il y demeure jusqu'en mars 1962, date à laquelle il est nommé ambassadeur à Londres où il demeure dix ans. Sa correspondance n'exprime pas l'anglophilie qui caractérisait celle d'un de ses prédécesseurs à Londres René Massigli. Ses télégrammes se composent essentiellement d'analyses de la presse britannique – le *Financial Times* est une de ses sources d'informations privilégiées, la meilleure selon lui⁴ –, de comptes rendus d'entretiens avec des fonctionnaires du Foreign Office, d'informations économiques établies par ses conseillers commerciaux et financiers⁵. Ils se distinguent par une grande neutralité de ton, par l'absence de commentaire de nature politique et de prises de positions personnelles. Toutefois, une tonalité antibritannique, voire antianglosaxonne, apparaît en filigrane dans la dénonciation qu'il fait du comportement de certains de ses interlocuteurs du Foreign Office. Au sujet de sa première rencontre en mai 1965 avec le nouveau sous-secrétaire d'État permanent Paul Gore-Booth, qui a remplacé Harold Caccia, il a noté « combien nous parlions un langage différent et à quelle absence presque complète de dialogue nous aboutissions en fait. Il est vrai que Sir Paul a passé sept ans de sa carrière à Washington et qu'il est peut-être plus marqué encore par ce séjour que son prédécesseur, qui avait en outre l'avantage d'une moins grande rigidité⁶ ». Il a également un mauvais contact avec le secrétaire d'État Georges Brown, nommé en août 1966, censé pourtant incarner la conversion européenne de la Grande-Bretagne ainsi qu'une

volonté de rapprochement avec la France. Il se félicite donc, quoique de manière ambiguë, du retour aux Affaires étrangères de Michaël Stewart, en mars 1968 : « Pour le maintien des seuls contacts de routine auxquels se prêtent actuellement les relations franco-britanniques, je préfère en ce qui me concerne, la personnalité effacée du nouveau secrétaire d'État au caractère débordant de son prédécesseur⁷. » Il faut attendre le départ du général de Gaulle à la fin avril 1969 pour que Courcel livre, pour la première fois dans sa correspondance, la profondeur de son ressentiment antibritannique, comme s'il se sentait, un temps, délié de son devoir de réserve. La dureté de la presse britannique au lendemain de la démission de De Gaulle suscite son indignation et il en dénonce le « manichéisme simpliste ». De même, il fustige les propos tenus à la BBC par son ancien interlocuteur du Foreign Office Sir Con O'Neill : « L'hostilité et l'impuissance de certains de nos interlocuteurs habituels, contenues depuis plus de dix ans, éclatent ainsi avec aigreur. » Sa conclusion est sans appel : « Tous ces facteurs ne font que traduire un profond complexe d'infériorité hérité du déclin de l'influence extérieure de la Grande-Bretagne depuis la guerre [...]. Dans tous les domaines, en un mot, on estime que l'histoire va à nouveau suivre la voie de la "raison", c'est-à-dire rien d'autre que la voie classique d'une diplomatie anglaise à la remorque des États-Unis⁸. » La vision de Courcel est un nouveau témoignage de l'emprise des stéréotypes négatifs sur la vision française qui handicapent la relation franco-britannique. Ces stéréotypes imprègnent jusqu'à la vision du ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville⁹, et du chef de l'État : les conférences de presse de De Gaulle ou les entretiens avec ses interlocuteurs britanniques ou allemands sont fondées sur le rappel de traits spécifiques de la mentalité britannique, instrumentalisés comme autant d'obstacles à une intégration prochaine à la Communauté européenne.

Au niveau diplomatique, ces stéréotypes se cristallisent sur le thème de l'« archaïsme » du Foreign Office. Antienne des diplomates français en poste à Londres, sa routine administrative et intellectuelle est également l'objet des attaques d'autres fonctionnaires britanniques¹⁰. Courcel suggère que le Foreign Office est peut-être moins au fait des problèmes économiques que pose l'intégration britannique que son homologue français¹¹. Certains journaux britanniques dénoncent l'incapacité du gouvernement travailliste à s'imposer face à cette administration stigmatisée comme hégémonique¹². Cette passivité est incarnée par des secrétaires d'État tels Patrick Gordon-Walker ou Michaël Stewart, « deux secrétaires d'État travaillistes sans pensée propre » selon Olivier Wormser¹³. La routine intellectuelle du Foreign Office se traduit, pour le Quai d'Orsay, par son hostilité constante depuis deux siècles à tout rapprochement de la Grande-Bretagne avec le continent et une méfiance viscérale vis-à-vis de la France. Son tour de force est d'avoir aligné la politique européenne des travaillistes sur celle de leurs prédécesseurs conservateurs : « [...] l'attitude du Foreign Office n'a pas changé et [...] la crainte d'un renforcement de la solidarité des pays européens continentaux au sein d'une union politique demeure une constante de la politique britannique¹⁴ ». Si cette vision d'une diplomatie britannique traditionnelle, reposant sur

des codes périmés, a pu être confirmée par certains historiens¹⁵, elle doit d'abord être comprise comme un argument de nature politique dans la rivalité opposant les deux diplomaties auprès de leurs partenaires européens dans les années 1960. Le Foreign Office a beau jeu de retourner l'accusation d'archaïsme contre un Quai d'Orsay dominé par de Gaulle et perpétuant le jeu classique du XIX^e siècle d'une diplomatie orchestrée par les grandes puissances tandis que lui-même prétend incarner une diplomatie résolument moderne par son approche communautaire des problèmes européens¹⁶. Autre trait dénoncé par le Quai d'Orsay : un antigaulisme virulent du Foreign Office dont Georges Brown en personne aurait découvert la profondeur en arrivant au pouvoir. Courcel rapporte leur entretien : « Deux personnes jouissaient, m'a-t-il dit, d'une égale animosité de ses services : le président de la République et le président Nasser¹⁷. » Brown aurait demandé à ses services de modérer la tonalité antigauliste de leurs notes. Cet antigaulisme ne fut pas nié par le Foreign Office mis en cause par la presse britannique. Deux fonctionnaires Lord Gladwyn et Sir Con O'Neill étaient particulièrement visés. Le Foreign Office s'employa à établir une distinction entre la francophobie qu'elle réfuta et une « De Gaullophobie » que les prises de position du président français avaient pu contribuer à entretenir. Il rappella que : « *De Gaullophobia has a respectable ancestry from Mr Churchill's war-time days [...]. The catalogue of his major actions in the 60's is sufficient to show that anyone whose task was to promote British interests was ipso facto bound to be hostile to him [...]. On the whole, therefore, the charge of Francophobia is not proven, and «De Gaullophobia» has been much more often justified than not*¹⁸. »

Difficultés fonctionnelles, mauvais rapports humains et procès d'intentions permanents, autant d'éléments qui n'ont pas concouru à établir un climat de confiance réciproque de part et d'autre de la Manche. Du côté français la mauvaise foi britannique est constamment dénoncée. Les tensions ont culminé au moment de l'affaire Soames en février 1969 : la France met alors le Foreign Office directement en accusation. À la suite de la mise au point adressée par Michel Debré aux services français le 23 février, Courcel s'entretient avec un Lord Chalfont fuyant, ce qui suscite ce commentaire de l'ambassadeur : « Je ne serais donc pas étonné que le Foreign Office ait préparé pour le cabinet un rapport aussi tendancieux que celui qui a été donné à la presse en utilisant des passages du rapport Soames. [...] Les propos de Lord Chalfont me paraissent dénoter de la part des Anglais une bien mauvaise conscience¹⁹. » Ces relations médiocres conduisent à jeter la suspicion sur la propagande européenne du Foreign Office. Celui-ci s'emploie en effet à convaincre ses divers interlocuteurs de la sincérité de la conversion britannique. Ainsi organise-t-il en 1966-1967 à l'intention de journalistes français des séjours destinés à leur expliquer la position de la Grande-Bretagne. Celui d'avril 1966 a suscité la satisfaction des quatre représentants de la presse régionale française invités qui se sont dit « frappés par les sentiments "européens" déployés par leurs hôtes ». Commentant cette visite, l'ambassade précise que « [...] les visites de ce type sont très fréquentes en Grande-Bretagne. C'est ainsi que j'ai eu l'occasion, à plusieurs

reprises, d'attirer l'attention du Département sur la façon dont le Foreign Office organisait les voyages de journalistes étrangers – et particulièrement de journalistes français, ceux-ci se rendant très souvent outre-Manche. Cet emploi systématique des “relations publiques” paraît fournir de très appréciables résultats²⁰ ». De la même manière une quinzaine de journalistes français est incitée en juillet 1967 à rencontrer des personnalités britanniques, dont Wilson. Ils se disent « très impressionnés par “l'esprit européen” du Premier ministre », « convaincus de la sincérité de sa conversion à l'Europe²¹ ». Tenue à l'écart de l'organisation de ces déplacements, la diplomatie française en rend compte avec sa défiance coutumière.

Cette difficulté fonctionnelle à établir un dialogue entre Foreign Office et Quai d'Orsay est en partie contrebalancée par l'existence du poste d'expansion économique de Londres qui fournit aux bureaux une information précieuse en matière économique et une vision plus apaisée de la relation franco-britannique. Nous avons dans une étude précédente attiré l'attention sur l'importance quantitative de ce poste au sein de l'ambassade, loin devant ceux des attachés militaires et culturels, ainsi que sur la personnalité de son titulaire à partir de 1966, le conseiller commercial Jean Wahl, énarque qui a effectué le début de sa carrière à la direction des Relations économiques extérieures²². S'il adresse ses notes au ministère des Finances, le conseiller commercial en envoie une copie à son ambassadeur qui les transmet directement à Paris, à la direction des Affaires économiques et financières, ou en intègre certains éléments à ses propres dépêches. Toutefois, le courrier de l'ambassadeur n'accorde pas, de manière générale, une grande place aux éléments économiques – faut-il y lire une marque de sa formation, ou de sa génération ? Durant l'hiver 1966, il commence à faire la part plus belle aux informations transmises par Wahl relatives à la pression en faveur de l'intégration exercée par la Confédération des industries britanniques sur Wilson²³, et, en 1967, il ne peut éviter de se faire l'écho des problèmes que pose la livre sterling à une économie européenne intégrée et que soulève, outre son conseiller commercial, son conseiller financier La Martinière. Grâce à son rattachement administratif au ministère des Finances, mais aussi grâce aux relations tissées dans l'appareil administratif français – il a un accès direct au secrétariat général de l'Élysée par l'entremise de Jean Dromer, conseiller technique et secrétaire général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne –, Jean Wahl bénéficie d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail à Londres. Elle se manifeste par les relations entretenues dans les milieux d'affaires britanniques²⁴, ainsi que par les informations obtenues par des canaux diplomatiques particuliers. Nous avons ainsi pu mettre au jour sa relation privilégiée avec un proche conseiller de Wilson : William Nield, membre du Cabinet Office et chargé, depuis novembre 1966, de coordonner l'action interministérielle en vue d'une éventuelle adhésion du Royaume-Uni à la CEE. Leurs entretiens amicaux permettent le maintien d'une relation plus sereine avec les responsables britanniques ainsi que l'exploration d'une autre tactique diplomatique fondée sur le rapprochement franco-britannique alors que le Foreign Office semble privilégier l'approche communautaire²⁵. Son indépen-

dance se manifeste enfin par la liberté avec laquelle il correspond avec l'administration centrale des Affaires étrangères, sans attendre d'avoir reçu l'accord préalable de son ambassadeur²⁶. Ainsi, si ses notes n'ont pas d'effet direct sur la vision de l'ambassadeur, elle font l'objet d'une lecture attentive des chefs de la DAEF Olivier Wormser et Jean-Pierre Brunet, rompus aux considérations économiques. Le rôle du poste d'expansion économique est de valoriser le stimulant que représenterait l'intégration économique de la Grande-Bretagne pour l'exportation de la France, ainsi que pour sa modernisation industrielle. Il délivre une vision plus apaisée du fait de l'anglophilie spontanée de Wahl qui contrebalance les témoignages de Courcel, mais une vision qui se distingue aussi par ses attendus suggérant la possibilité d'une conversion sincère de la Grande-Bretagne à l'Europe. Le poste ne modifie pas la position du Quai d'Orsay – Jean-Pierre Brunet récuse l'idée d'une conversion britannique en 1967 – mais, de par la spécificité de son approche et la hauteur de vues de son titulaire, contribue à élargir la palette des informations dont dispose l'administration centrale.

Les contacts avec l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris confirment le sentiment de rapports difficiles. L'arrivée de Christopher Soames auréolé d'une réputation flatteuse de francophile et d'Européen ne change pas fondamentalement les choses. Son zèle le conduit à une surinterprétation des déclarations de De Gaulle en février 1969 et contribue à une détérioration paradoxale des relations franco-britanniques qui perdure après l'arrivée de Georges Pompidou. Le nouveau président de la République interdit à ses ministres et fonctionnaires de trop livrer le fond de leur pensée à Soames²⁷, n'hésitant pas à faire part de sa « froideur personnelle » vis-à-vis de l'ambassadeur²⁸.

L'administration centrale bénéficie enfin de l'apport d'autres sources d'informations extérieures à la Grande-Bretagne : on soulignera le rôle particulier de l'ambassade de France à Bonn dirigée par François Seydoux. L'importance quantitative des dépêches de François Seydoux dans le dossier britannique – ou consacrées à la candidature britannique dans le dossier allemand – ainsi que la qualité des analyses de François Seydoux reflètent le caractère privilégié et conflictuel des relations franco-allemandes manifesté par une divergence de fond sur la candidature britannique. À la fin des années 1960 les échanges se font plus vifs sur ce dossier ; il n'en demeure pas moins que du fait des mécanismes institutionnels mis en place à la suite du traité de l'Élysée de janvier 1963 le dialogue est permanent au plus haut niveau et renforcé par les échanges entre hauts fonctionnaires. La lecture des entretiens entre le directeur des Affaires économiques et financières Brunet et son homologue allemand Lahr est à cet égard éclairante. Par ailleurs, l'administration centrale dispose des télégrammes envoyés par les ambassadeurs en poste dans les quatre autres pays de la CEE, dans les trois autres pays candidats, ainsi que dans les grandes ambassades de Washington, Moscou et Pékin. S'y ajoutent enfin les fréquentes dépêches du représentant permanent de la France auprès des Communautés Jean-Marc Boegner dont la fonction mériterait de faire l'objet d'une étude précise. L'analyse des positions de ces principaux canaux diplomatiques

permet donc d'affirmer que la machine diplomatique française a fonctionné normalement dans sa gestion du dossier britannique considéré en fonction de l'intérêt national, de l'intérêt communautaire et de l'équilibre mondial.

L'ÉLABORATION DE LA POSITION FRANÇAISE : LE QUAI D'ORSAY FACE AUX AUTRES ADMINISTRATIONS

Au sein du Quai d'Orsay, la direction des Affaires économiques et financières occupe, on l'a dit, une position centrale dans le traitement du dossier européen depuis les débuts de la construction européenne. Créée par le décret du 17 juillet 1945, dirigée par Hervé Alphand, elle joue un rôle comparable à celui tenu par la direction des Relations économiques extérieures, la DREE, au sein du ministère des Finances. Dans les années 1960, elle est dirigée par Olivier Wormser. Né en 1913, docteur en droit et diplômé de l'École libre des sciences politiques, il est entré à la direction en juillet 1948 et est devenu le chef du Service de coopération économique en mai 1950, puis a pris en mains les rênes de la DAEF en décembre 1954. Sur les intentions britanniques dans les années 1960, il dispose de ses propres informateurs dans l'entourage d'Harold Wilson : Thomas Balogh, son conseiller spécial pour les affaires économiques au Cabinet Office²⁹, et Nicholas Kaldor, conseiller du chancelier de l'Échiquier³⁰. En octobre 1966, Jean-Pierre Brunet lui succède à la tête de la DAEF, tandis que lui-même accepte la charge d'ambassadeur de France à Moscou à la demande du général de Gaulle. Il y demeure jusqu'en 1968. Au moment de la seconde Relance, il occupe depuis avril 1969 la fonction de gouverneur de la Banque de France. Jean-Pierre Brunet, né en 1920 et ancien élève de l'École navale, est entré à la DAEF peu avant Wormser en 1947. Les deux hommes ont noué des relations amicales lors de leur tout premier poste au sein de l'ambassade de France à Londres que dirigeait alors René Massigli. Jean-Pierre Brunet a laissé un témoignage oral sur cette période fondatrice qui vit la création au sein de la DAEF d'un service spécialisé : le Service de coopération économique (SCE). Désireux de rentrer à Paris, convaincu que « le seul métier intéressant de la diplomatie est la diplomatie multilatérale³¹ », il entre donc aux Affaires économiques et s'en va travailler à l'été 1947 sous les verrières du Grand-Palais, où règne une « chaleur épouvantable », à l'élaboration de la réponse européenne au Plan Marshall, puis à la création de l'OECE sous l'égide de Robert Marjolin. Le Quai d'Orsay a constitué une petite équipe informelle pour suivre le dossier, composée d'Hervé Alphand, Olivier Wormser, Jean-Marie Soutou, Pierre Baraduc et Jean-Pierre Brunet, équipe à l'origine du SCE. « On a rapidement décidé avec Alphand de créer un service spécial », témoigne Brunet, évoquant « Marjolin et Wormser, très amis », « deux types exceptionnels », « Baraduc aussi, un type très fort, très sérieux ». Il conclut sur le dynamisme du nouveau service : « Les gens les mieux étaient là. » Initialement constitué pour assurer le suivi de l'aide Marshall à l'automne 1948 et faisant office de délégation française auprès de l'OECE, le Service

de coopération économique s'est rapidement spécialisé dans le traitement des questions communautaires. Il est dirigé successivement par Pierre Baraduc jusqu'en 1950, puis Olivier Wormser jusqu'en 1955, puis François Valéry au moment de la première Relance. Brunet en prend la direction en 1965-1966, de retour de Bruxelles où il assurait la fonction de représentant permanent adjoint depuis 1961. Puis de 1966 à 1973, il dirige la DAEF, témoin attentif de la seconde Relance et du passage de témoin de De Gaulle à Pompidou. Le Service de coopération économique est alors dirigé par Pierre Lavéry, puis Maurice Ulrich à partir de septembre 1969 ; à la seconde section, dévolue aux organisations économiques européennes, Bernard Bochet a succédé en octobre 1968 à Émile Cazimajou parti assister Bœgner à Bruxelles. C'est cette dernière équipe qui définit la position française pour la conférence de La Haye des 1-2 décembre 1969.

La DAEF assure dans les années 1960 le suivi du dossier britannique. Elle suit le rapprochement franco-britannique qui s'opère au gré des voyages effectués de part et d'autre de la Manche par les dirigeants français et britanniques. Les dossiers montrent que le circuit hiérarchique aboutit au Service de coopération économique : ainsi, en avril 1965, lorsqu'il s'agit d'organiser le premier voyage d'Harold Wilson à Paris³², ou, en juillet 1966, à l'occasion de la visite de Georges Pompidou à Londres. Pour préparer celle-ci, le cabinet de Maurice Couve de Murville demande à la direction d'Europe de lui préparer un dossier. La direction en saisit la sous-direction d'Europe occidentale qui elle-même demande à la DAEF une note faisant le point sur les relations de la Grande-Bretagne et de la Communauté³³. Le Service de coopération économique préparera quatre études : sur le Royaume-Uni et la CEE, sur le Royaume-Uni et la négociation Kennedy, sur les brevets et les normes, et sur les liquidités internationales³⁴.

La DAEF est forte d'une bonne cohésion interne due à son gaullisme, forte aussi de ses bonnes relations externes. L'équipe de Jean-Pierre Brunet est une équipe soudée en premier lieu par sa continuité avec le travail effectué du temps de Wormser : Brunet fut le collaborateur de celui-ci, son analyse de la candidature britannique ne traduit pas de rupture vis-à-vis de celle de son prédécesseur. Elle est soudée en profondeur par la cohésion politique qui règne au sein de la diplomatie française qui, à Paris, à Londres, à Bruxelles ou ailleurs, suit le dossier britannique. Hervé Alphand, secrétaire général de 1965 à 1973, Geoffroy de Courcel à Londres de 1962 à 1972, François Seydoux à Bonn, Olivier Wormser, Jean-Pierre Brunet, Jean Wahl sont tous issus d'un même terreau résistant : Courcel a été, on l'a dit, le premier résistant de la France libre ; Alphand l'a rejoint à Londres en juin 1941 à la suite de sa démission de son poste d'attaché financier à New York, a pris la direction de la Commission d'étude pour les problèmes économiques créée en décembre 1941, puis en décembre 1943 s'est vu confier la responsabilité de la nouvelle direction des Affaires économiques créée au sein du commissariat aux Affaires étrangères dévolu à René Massigli ; Wormser tout comme Brunet ont combattu au sein des Forces navales françaises libres. Par-delà la fidélité personnelle qui les unit à de Gaulle, ils sont soudés par une même vision de ce que doit être la place de la France

dans le monde après la guerre, thème sur lequel ils réfléchissent déjà durant le second conflit mondial³⁵ : une France restaurée comme État souverain et apte à se réinsérer dans le jeu international par une ouverture progressive de ses frontières et la constitution d'une union économique régionale, prélude pour le retour au multilatéralisme³⁶. Cette vision les prédispose à mettre en œuvre la politique étrangère de la France définie par le général de Gaulle à son retour au pouvoir en 1958. L'empreinte gaulliste est d'autre part fermement imprimée par Maurice Couve de Murville sur le Quai d'Orsay. Outre le fonctionnement centralisé et hiérarchisé du pouvoir gaulliste, il faut rappeler que la diplomatie appartient au domaine réservé et que de Gaulle tient à avoir la haute main sur la politique étrangère³⁷. Doit-on par conséquent parler d'une faible autonomie et de la grande orthodoxie de la DAEF, partant du Quai d'Orsay, dans le traitement d'un dossier régi par la vision que de Gaulle se fait de la Grande-Bretagne et de l'intégration européenne ? Il faut nuancer ce sentiment : cette identité gaulliste de la DAEF conforte, on le verra, une culture européenne souverainiste qui s'exprime depuis 1948.

D'autre part, l'équipe de Jean-Pierre Brunet est soudée par l'esprit de collaboration qui prévaut dans ses relations avec les autres administrations en charge du dossier : les Finances ou le SGCI. On peut citer les bonnes relations entre Olivier Wormser et Bernard Clappier, puis Jean-Pierre Brunet et Jean Chapelle, deux importants directeurs de la DREE. Brunet a également évoqué ses relations suivies avec un autre représentant du ministère des Finances Alexandre Kojève, en charge à la DREE des relations commerciales internationales³⁸. Le conseiller commercial français à Londres est, on l'a écrit, une courroie de transmission essentielle entre l'administration des Finances et les Affaires étrangères. Le secrétaire général du Comité interministériel pour les questions économiques européennes, Jean Dromer, puis Jean-René Bernard, est également un interlocuteur privilégié de la DAEF. Enfin celle-ci travaille correctement avec les conseillers techniques des cabinets des premiers ministres Pompidou, puis Chaban-Delmas, ainsi qu'avec les conseillers élyséens. Comment comprendre alors le malaise perceptible au sein de l'administration française dans la gestion des dossiers communautaires et évaluer en dernier lieu le poids réel de la DAEF dans la définition de la position française finale sur le dossier britannique ?

Il faut revenir aux débuts de la construction européenne. La DAEF a pu à juste titre se sentir sinon dépossédée de ses prérogatives, du moins concurrencée par un nouvel organisme : le Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, auquel est confiée, par le décret du 25 juin 1948, la gestion de la mise en place de l'OECE – organisation qu'elle soutient et qui correspond à ses vœux de concertation économique européenne. Animé par des inspecteurs des Finances, le SGCI est chargé de la préparation des dossiers et établit la position de la délégation française à l'OECE. Justifiée par le souci d'assurer l'unité de la politique française, sa création n'en marque pas moins l'emprise nouvelle du ministère des Finances sur la diplomatie française du fait que le poste de secrétaire général revient à un inspecteur des Finances, ainsi que le début d'une rivalité non

dissimulée entre celui-ci et le Quai d'Orsay³⁹. Cette rivalité ne doit cependant pas être systématisée : Jean Filippi (1948-1951), puis Bernard Clappier (1951-1964) ont laissé un témoignage attestant la bonne collaboration de la DREE avec Hervé Alphand⁴⁰ ou Olivier Wormser, les directeurs des Affaires économiques du Quai. Clappier évoque leur travail en commun à l'OECE comme « l'une des périodes les plus agréables de son existence administrative », évoquant le « duo efficace » formé avec Wormser ; l'excellence de leurs liens leur « conférait à tous les deux une sorte de monopole des relations économiques internationales⁴¹ ». La vision de la complémentarité liée aux relations personnelles contrebalance dans ce cas précis la vision de la rivalité issue des organigrammes institutionnels.

Le lancement du Plan Schuman, à l'élaboration et à la négociation duquel la DAEF est peu associée et qui, en outre, met en place une Petite Europe supranationale contraire à ses vœux, conforte, un temps, le sentiment de concurrence éprouvé en 1948. Le décret du 3 septembre 1952 confie au SGCI « la charge d'étudier les questions relatives aux relations entre le Gouvernement français et la CECA ». La représentation française au Conseil des ministres de la CECA de Luxembourg est confiée au ministre de l'Industrie, ce qui transforme ce dossier de politique extérieure en dossier de politique interne. C'est en vain que la DAEF rappelle en 1953 que « le caractère de relations extérieures que conservent nos rapports avec la Communauté devrait imposer une collaboration constante et étroite du Département à l'élaboration de la politique de la France à l'égard de la Communauté⁴² ». Lors de la première Relance (1955-1957), marquée par l'éviction du secrétaire général René Massigli (5 juillet 1956), la DAEF, pourtant au cœur de la résistance au projet de Marché commun, sauve la tête de ses hommes : Wormser, son directeur, et Valéry, le chef du Service de coopération économique, qui sont nommés au sein du Comité Verret⁴³. Toutefois, Olivier Wormser, qui n'a pas dissimulé son opinion à Maurice Faure⁴⁴, est dessaisi de la négociation au profit de Jacques Donnedieu de Vabres, le secrétaire général du SGCI, ce qui accentue ce sentiment de marginalisation de la direction au sein du processus décisionnel.

Au lendemain de la signature du Traité de Rome, les recherches d'Anne de Castelneau suggèrent que la DAEF entre dans une deuxième phase, qui correspond, on le verra, à une mise à jour de sa position européenne. Elle prend conscience de l'inadaptation de ses structures face aux tâches de gestion du Marché commun et Jean-Pierre Brunet contribue à l'apaisement des relations avec les autres administrations en préconisant une coopération à l'amiable avec le SGCI plutôt qu'une brutale reprise en mains. Il suggère un partage des tâches : au SGCI, le maintien des questions techniques, aux Affaires étrangères, les questions générales et la conduite des négociations⁴⁵. Le décret du 3 avril 1958 va entériner de fait un certain dédoublement du rôle de négociateur européen : la coordination entre Paris et Bruxelles est assurée par le SGCI, tandis que la représentation de la France à Bruxelles dépend du Quai d'Orsay. C'est au diplomate Éric de Carbonnel, ambassadeur de France en Pologne, qu'échoit le nouveau poste.

Ce qui va renforcer sur le moyen terme le regain d'influence du Quai d'Orsay, c'est l'argumentation politique qui sous-tend sa demande et qui rencontrera la bienveillance des dirigeants gaullistes à partir de 1958. L'enjeu dégagé par la DAEF est la vision que l'on se fait de l'avenir de la Communauté européenne, de sa poursuite dans une voie fédérale ou intergouvernementale. Fondée sur l'analyse de la jeune histoire de la construction européenne, une note de la DAEF constate que « Lorsqu'on s'engage dans la voie de l'intégration, les Affaires étrangères s'effacent au profit des divers ministères intéressés. L'intégration opérerait une sorte de mutation rendant en quelque sorte intérieures des questions qui relevaient auparavant de la politique extérieure⁴⁶. » Ce fut le cas, on l'a dit plus haut, avec la désignation du ministre de l'Industrie au Conseil des ministres de la CECA. Avec habileté, la DAEF fait valoir qu'« accepter la thèse de l'intégration en confiant cette gestion à un autre ministre que celui des Affaires étrangères c'est souligner le caractère fédéral de la CEE. Il peut paraître préférable de marquer que, tout au moins au début, les relations entre la France et ses cinq partenaires demeurent des relations extérieures, si étroites soient-elles ». La gestion du dossier britannique semble confirmer le rééquilibrage des responsabilités administratives en faveur de la DAEF. Les instructions pour la Représentation permanente continuent d'être élaborées par le SGCI que Brunet, avec le recul, qualifie d'« institution remarquable ». Il estime que le Quai d'Orsay y exerçait alors une « influence latérale », mais « considérable ». Il revendique la primauté de l'initiative dans la gestion de la crise de la chaise vide et l'élaboration du compromis de Luxembourg⁴⁷. Il atteste les bonnes relations avec Jean Dromer, puis avec son successeur Jean-René Bernard. Sur le fond, la position française, telle qu'elle est ensuite défendue par Couve de Murville à Bruxelles, est élaborée au Quai d'Orsay par la DAEF. Ce rééquilibrage nous semble avoir été confirmé lors de la seconde Relance. La DAEF et le SGCI œuvrent dans la même direction de manière complémentaire. Préparant le premier conseil restreint consacré aux Affaires étrangères du nouveau président Georges Pompidou, le secrétaire général de la Présidence de la République en fait le constat en joignant deux notes au dossier « l'une des Affaires étrangères, l'autre de Jean-René Bernard qui recommandent la même tactique : recherche d'un règlement financier définitif pour le 31 décembre avec comme position de repli la prorogation du régime transitoire qui nous est favorable⁴⁸ ». Au printemps qui précède l'ouverture des négociations, Bernard en personne prend position pour que « le ministère des Affaires étrangères conduise effectivement l'ensemble de la négociation, y compris ses aspects agricoles, douaniers, financiers, industriels et même monétaires. Si cette formule n'était pas retenue dans son principe, chaque ministre conduirait la négociation de son côté avec les risques que cela comporte⁴⁹ ». Cette position est entérinée par Georges Pompidou lors du conseil restreint du 12 mars 1970 au nom de « l'unité nécessaire sur le plan national, ce qui implique un rôle fondamental du ministère des Affaires étrangères, et par voie de conséquence un rôle important du représentant permanent auprès des Communautés européennes ». Il prie les ministres intéressés d'« apporter bien évidemment leur collaboration au ministre des Affaires étrangères⁵⁰ ». Le relevé de

décisions du 19 mars 1970 confirme : « Il est rappelé qu'il appartient au ministre des Affaires étrangères de diriger pour la délégation française l'ensemble des négociations entre la Communauté et les pays candidats à l'adhésion, quels que soient les sujets traités⁵¹. » La période 1966-1970 consacrée à l'élaboration de la position française vis-à-vis de la candidature britannique peut donc être considérée comme une période d'amélioration temporaire des relations entre les services français avant que les négociations d'adhésion n'entraînent de nouvelles dissensions.

LE LONG REJET DE L'ÉLARGISSEMENT : CONFIRMATION D'UNE CULTURE MINISTÉRIELLE OU GAULLISTE ?

La culture européenne de la direction des Affaires économiques et financières s'est forgée lors de la mise en place de l'OECE en 1948-1950 à la suite des projets Stikker, Pella, Petsche, de création d'un marché commun industriel ou agricole entre les 16 pays de l'OECE⁵². La DAEF prend parti pour un modèle de Grande Europe dans laquelle la libération des échanges irait de pair avec une organisation concertée des économies européennes. Dans ce cadre elle a soutenu la création le 19 septembre 1950, puis la reconduction en juin 1952, de l'Union européenne des paiements (UEP) dans laquelle elle voit la naissance d'une solidarité entre les monnaies européennes et le seul lieu véritable d'intégration de la Grande Europe. Elle a cru en une entente franco-britannique pivot de cette intégration. Cette culture s'est affirmée contre le Plan Schuman à l'élaboration, puis à la négociation duquel elle a été peu associée. Son hostilité traduit son attachement à l'axe franco-britannique, son opposition à tout transfert de souveraineté, ainsi qu'une certaine identité protectionniste dont a témoigné l'ancien chef du Service de coopération économique François Valéry⁵³. Elle se manifeste de nouveau lors du projet de Communauté politique européenne lancé en septembre 1952 dans la foulée des accords de Paris sur la CED. Au moment de la première Relance, la DAEF est circonspecte face au plan Beyen d'intégration générale des économies. Elle manifeste une réaction protectionniste face à cette solution libérale, et se montre hostile à la création d'une union douanière qui instaurerait un tarif extérieur commun (TEC) à un niveau bas, voulu par le Benelux, qui mettrait en danger l'industrie française. Elle attire l'attention sur la disparité entre les prix français et étrangers⁵⁴. Est-ce une hostilité de principe ? Peut-on la dire culturellement « protectionniste » alors qu'au sein de l'OECE elle a accepté un décontingement pourtant difficile pour l'économie française ? Les arguments qu'elle invoque en avril 1955 sont liés à l'inadaptation de la France aux conditions requises pour une intégration générale ; ils tomberont au lendemain de la réforme de 1958.

D'autre part, son hostilité à l'union douanière est surtout motivée par le fait qu'elle porte en elle un germe d'union politique qui implique des transferts de souveraineté : l'intégration totale des économies est l'amorce du fédéralisme⁵⁵. Elle procède par identification de l'intégration économique à l'intégration politique.

L'apport gaulliste va être de démontrer la possibilité de concilier l'intégration économique avec le maintien d'une coopération intergouvernementale, par une grande vigilance institutionnelle. En cela, le gaullisme confirme une culture souverainiste préexistante.

La DAEF évolue rapidement à la suite des satisfactions obtenues par la France à l'automne 1956 et aux débats suscités par la proposition britannique de zone de libre-échange mise à l'étude au sein de l'OECE en juillet 1956. Tout en maintenant encore fin novembre 1956 un modèle idéal de Grande Europe intégrant la Grande-Bretagne, la DAEF prend conscience que sur le dossier agricole et celui de l'harmonisation des charges sociales, les intérêts français sont contraires aux intérêts britanniques. Dans son analyse du traité de Rome instituant la CEE, la DAEF montre qu'elle a basculé du côté de la Petite Europe. Les arguments favorables l'emportent : l'impulsion donnée à l'exportation française qui voit s'ouvrir un champ d'expansion ; les modalités permettant une adaptation en douceur de l'industrie et de l'agriculture françaises ; le pouvoir de décision dévolu au Conseil des ministres aux dépens d'une Commission bien moins puissante que la Haute-Autorité ; l'association des TOM ; un TEC équitable⁵⁶. La mise en œuvre de l'intégration va fortifier la conscience européenne de la DAEF, faisant surgir, aux côtés d'un sentiment national toujours très fort, un sentiment européen qui la conduit à renoncer à un jeu unilatéral.

La candidature britannique confirme le trait majeur de la culture de la DAEF, son souverainisme, et en révèle un second : sa défense d'un schéma de Petite Europe dominée par la France, d'autant plus forte qu'il s'agit d'une conversion de fraîche date. Dans un premier temps qui va de janvier 1963 au printemps 1966, la DAEF fait prévaloir une ligne nette de refus de l'adhésion. Elle écarte même la perspective d'une « association » proposée par de Gaulle comme solution de rechange dans sa conférence de presse du 14 janvier 1963⁵⁷. Olivier Wormser s'emploie à en démontrer l'inanité dans le domaine économique. De tels arrangements ne se justifient pas pour sauvegarder les échanges commerciaux entre la Grande-Bretagne et la CEE : « En dépit de leur appartenance à deux groupes différents, les échanges de l'Angleterre avec chacun des Six n'ont pas cessé de se développer et, jusqu'à une date très récente, ils se sont développés beaucoup mieux entre l'Angleterre et les Six qu'entre l'Angleterre et ses partenaires du traité de Stockholm. » Se référant à une autre interprétation de la notion d'association permise par l'article 238 du traité de Rome – un arrangement plus ou moins formel recouvrant de simples échanges d'informations ou des consultations -, il la réfute également car ce serait ouvrir une brèche pour les revendications inextinguibles du Royaume-Uni : « On peut imaginer à quoi servirait un conseil d'association. Dans l'état où se trouvent l'Angleterre et aussi sa politique étrangère, un tel accord d'association ne résoudrait rien, et, en fait, rien ne le justifie pour le moment⁵⁸. » Les raisons qui ont conduit à l'ajournement de janvier 1963 sont « toujours valables » en 1965.

La question de l'adhésion ne revient officiellement à l'ordre du jour qu'au printemps 1966, à l'occasion du déplacement du Premier ministre Pompidou à

Londres les 6-8 juillet 1966. C'est la DAEF de Wormser qui est chargée de préparer le dossier sur les relations entre la Grande-Bretagne et la CEE. La continuité de son analyse par rapport à l'argumentaire déployé lors de la première candidature est frappante⁵⁹. Elle s'appuie sur des notes préparatoires. Celle du 7 juin 1966, envoyée à titre personnel à Olivier Wormser par le conseiller commercial français à Londres, ne dissimule pas l'incertitude ressentie vis-à-vis des intentions réelles de Wilson, mais elle met en lumière l'intérêt que représenterait l'adhésion pour l'économie et le commerce extérieurs britanniques⁶⁰. Une note du 20 juin 1966 due à Émile Cazimajou définit ce qui sera la position constante de la DAEF : la Grande-Bretagne doit accepter en bloc le traité de Rome et les accords pris en application de ce traité⁶¹. Olivier Wormser synthétise la position française et reprend l'argument utilisé en 1961-1963 : l'élargissement conduirait à la dissolution de la Communauté. L'entrée de l'Angleterre ouvrirait la boîte de Pandore. Une Communauté élargie « est nécessairement soumise à des forces centrifuges et appelée à se dissoudre aussi bien pour des raisons politiques qu'économiques. [...] Le gouvernement, s'il accepte l'Angleterre dans le Marché commun, ne doit se faire, quant à cette évolution, aucune illusion ». Cette réflexion sur la nature de la Communauté ne quittera plus les esprits du Quai d'Orsay. L'autre argument appelé à perdurer concerne la relation de la Communauté avec le reste du monde, la légitimité de cette zone d'échanges préférentiels au sein d'un espace mondial régi par le GATT. Le Marché commun est une organisation économique régionale qui discrimine par son tarif extérieur commun les pays tiers. Élargi à la Grande-Bretagne et aux autres candidats, il ne discriminera plus que les États-Unis, le Canada, le Japon, l'URSS, grands ensembles qui ne sauront admettre cette discrimination et qui pousseront à la dissolution de la Communauté dans un libre-échange européen, puis mondial. « Pour être tolérable », écrit-il, « l'organisation régionale ne doit pas être trop importante⁶² ». Contrairement au conseiller commercial, il ne fait aucun crédit aux Britanniques, doutant radicalement de la sincérité de leur éventuelle conversion européenne. Si le gouvernement français accepte de négocier, il doit être conscient qu'il ne ralliera jamais la Grande-Bretagne aux thèses françaises et que l'extension de la Communauté « doit, par définition, conduire au libre-échange européen et peut-être aussi mondial ».

Du côté britannique, le voyage est préparé avec le même soin par l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris (Patrick Reilly), le Foreign Office (Mac Lehosé, Nick Fenn), le Cabinet Office (Michaël Palliser) et le secrétaire particulier de Wilson, Oliver Wright⁶³, dont les interlocuteurs sont deux collaborateurs de Geoffroy de Courcel : Gérard André et Jean-Paul Anglès. Dès cette date, l'attention britannique se focalise sur le dirigeant français dont on perçoit l'ascension au sein de l'État français : Georges Pompidou. Une distinction est établie entre Couve de Murville, présenté comme l'exécutant de la pensée de son maître, et Pompidou dont l'indépendance d'esprit est soulignée. Deux aspects sont valorisés : son profil de successeur de De Gaulle ; ses compétences économiques et financières. Ainsi, lors de son élection à la présidence de la République en 1969, Georges

Pompidou sera loin d'être un inconnu pour l'appareil dirigeant britannique. « *His stature in France has grown during the past year ; he is now more widely regarded as a potential successor to general de Gaulle ; and, with the prospect before him of a political future after the general's departure, M. Pompidou may display more independance and flexibility in these talks than we have come to expect from French ministers under de Gaulle. On economic and financial questions, the French ministers probably have more influence on the formulation of French policy than in others fields*⁶⁴. » Selon la diplomatie britannique, Pompidou arrive à Londres en position de force du fait des bons résultats économiques français du premier semestre de 1966⁶⁵. Tout en étant plus ouvert à la discussion, il défendra une position ferme en matière d'adhésion, en particulier dans le domaine agricole⁶⁶. Sans attendre une avancée sur leur dossier, les Britanniques ont pour but de maintenir des liens avec la France en prévision de l'après-de Gaulle⁶⁷. À la suite du voyage de Pompidou à Londres, c'est la ligne du repli définie par la DAEF qui prévaut : aux Britanniques de se prononcer clairement et d'apporter la preuve de leur bonne foi. La France refuse d'engager la moindre discussion à sept sur l'élargissement et cantonne le débat dans un échange de vues strictement bilatéral. Ce point important a d'ailleurs fait l'objet d'une demande de précision de Wormser, inquiet de l'ambiguïté de la formulation du communiqué officiel du 8 juillet 1966. Celui-ci stipule que « les deux gouvernements demeureraient en contact entre eux comme avec⁶⁸ les gouvernements des États membres de la CEE autres que la France pour des discussions ultérieures sur ces questions ». En marge, Wormser annote en rouge : « bilatéral » et précise à Jean-Pierre Brunet sur la première page du télégramme : « Le ministre confirme de façon absolue que nous n'avons pas accepté de conversations à 7. C'est purement bilatéral⁶⁹. » La vigilance française traduit le refus constant du Quai d'Orsay de se laisser entraîner par le Foreign Office dans une multilatéralisation du dossier de la candidature britannique, et, de manière plus générale, de tout dossier portant sur le renforcement de la coopération industrielle et technique.

L'automne 1966 connaît une nouvelle offensive britannique vers la France à la suite de l'arrivée d'un nouveau ministre des Affaires étrangères Georges Brown qui n'a de cesse d'affirmer sa foi européiste ! Elle se concrétise par la tournée en Europe entreprise avec son Premier ministre en janvier-février 1967. La DAEF est chargée de la préparation de la rencontre parisienne des 24-25 janvier⁷⁰. Sa position demeure intangible : elle reprend les arguments de Wormser du 22 juin 1966⁷¹. En outre elle minore les arguments économiques qui commencent à être avancés par la DREE au sein du ministère des Finances, ou le SGCI en ce printemps 1967. Elle manifeste aussi une nouvelle réaction protectionniste en réclamant des études sur les effets de l'élargissement sur les industries françaises et en réfutant la thèse de l'apport bénéfique pour la Communauté du potentiel industriel et technologique britannique⁷². « L'on peut évidemment considérer que l'apport du potentiel anglais au Marché commun serait bénéfique pour la Communauté toute entière. M. Wilson a d'ailleurs développé ce thème

récemment. Il serait illusoire cependant de considérer que les Anglais ne chercheront pas à profiter au maximum pour eux-mêmes de la situation⁷³. » Elle n'accorde à ce titre aucun crédit aux ouvertures faites par l'un des conseillers d'Harold Wilson, William Nield, par l'entremise de Jean Wahl⁷⁴.

L'assimilation de l'élargissement à une dérive inéluctable vers une zone de libre-échange mondial demeure au cœur de l'argumentation de la DAEF jusqu'à la conférence de La Haye. Elle se nourrit de l'analyse faite par Robert Marjolin, vice-président de la Commission, au nom de son expérience passée de secrétaire général de l'OECE (1947-1953), analyse rapportée par Jean-Marc Bœgner. L'adhésion britannique en entraînera d'autres « de sorte que les limites de la CEE seraient pratiquement élargies à celles de l'ancienne OECE. [...] l'activité de la Communauté serait, dans ces conditions, confinée aux relations purement commerciales⁷⁵ ». Cette référence révèle la force du souvenir de l'échec du premier projet de la diplomatie française : parvenir à une organisation concertée de l'économie européenne dans le cadre de la Grande Europe. Or l'évolution de la Grande-Bretagne qui se désengagea du projet originel d'Union européenne des paiements, et qui rejeta toute union douanière européenne au profit des thèses américaines, conduisit la France, au terme de nombreux soubresauts, à se rallier puis à défendre le seul cadre permettant cette union : l'Europe des Six⁷⁶. L'analyse de la DAEF entre 1966 et 1970 est conditionnée par la récurrence de cet échec originel et la crainte d'une dilution dans une zone dominée par les États-Unis. « Cet enchaînement de faits [c'est-à-dire les élargissements successifs] que nous considérons comme inéluctable, conduirait », écrit le Service de coopération économique, « à la création d'un ensemble occidental atlantique qui rendrait inutile toute tentative de construction européenne⁷⁷ ». Par ailleurs, elle comporte une dimension géopolitique forte, le risque que cet énorme ensemble occidental ne compromette la politique de détente en cours, en faisant renaître deux groupements antagonistes à l'Ouest et à l'Est : « Abandonnant toute velléité d'affirmer leur personnalité [les pays de l'Est] se resolidifieraient aussitôt en un bloc. La politique de détente s'en trouverait compromise avec toutes les conséquences qui en résulteraient pour la solution de ce problème européen qu'est le problème allemand. Qu'on le veuille ou non, le dégel que nous connaissons actuellement entre Europe occidentale et Europe orientale serait suivi de la réapparition de deux groupements figés et antagonistes⁷⁸. »

C'est prendre le contre-pied de l'interprétation que les Britanniques, mais aussi les Allemands de l'Ouest, font de l'élargissement à cette même époque : un facteur supplémentaire de détente. Willi Brandt explique ainsi à Couve de Murville en avril 1967 que la RFA a certes un intérêt économique à l'élargissement – l'extension de son champ d'exportations – mais que l'intérêt principal est la question Est-Ouest : « C'est, à mon avis, de l'intérêt de l'Allemagne, comme de la France, d'incorporer la Grande-Bretagne dans le Marché commun⁷⁹. » La RFA s'oppose aussi à la France dans sa vision économique de l'élargissement ; l'interlocuteur allemand régulier de Jean-Pierre Brunet, Rolf Lahr lui explique que l'élargissement est un « stimulant » pour la Communauté⁸⁰. La divergence croissante des visions française

et ouest-allemande culmine avec le second veto français de novembre-décembre 1967 : pour Lahr, c'est une « faute », pour Brunet, la France a « sauvé la Communauté⁸¹ ». Toutefois le conflit n'éclate pas au grand jour et la solidité de l'entente franco-allemande se manifeste dans la recherche commune d'une solution : ce sera la formule de l'« arrangement intérimaire » entre la Grande-Bretagne et la CEE, définie le 16 février 1968. Mais Brunet et Lahr s'affrontent de nouveau sur les modalités. La France refuse de faire de l'adhésion la finalité de l'arrangement⁸², ce que confirme Couve de Murville au nouveau ministre britannique des Affaires étrangères Stewart⁸³. Par ailleurs, tandis que la RFA fait de l'achèvement du Marché commun et de son élargissement deux objectifs indissociables⁸⁴, la France affirme la primauté de l'achèvement. Alors que l'Allemagne presse la France d'accepter l'ouverture immédiate des négociations, la France campe sur la position de Couve de Murville lors de la session du Conseil des 23-24 octobre 1967 : subordonner l'ouverture des négociations d'adhésion à la définition d'une position commune des Six vis-à-vis de la candidature britannique au nom de la discipline communautaire⁸⁵. Et, en attendant que la Grande-Bretagne ait mis son économie au niveau requis pour l'adhésion, il faut que « soit poursuivie, développée et approfondie la construction du Marché commun⁸⁶ ». Au lendemain de l'élection de Georges Pompidou, Maurice Schumann, son ministre des Affaires étrangères, réaffirme cette ligne à Christopher Soames, lors de leur premier entretien⁸⁷.

La préparation de la conférence de La Haye est alors conduite par un groupe informel constitué autour de la DAEF et du cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, sous l'égide de Jean-Pierre Brunet et de Simon Nora, sous l'œil du conseiller élyséen – et secrétaire général du Comité interministériel – Jean-René Bernard. La convergence constatée des approches peut en partie être imputée au passage du jeune secrétaire des Affaires étrangères Antoine Seillière du Service de coopération économique⁸⁸ au cabinet de Chaban-Delmas à la fin de l'été 1969 comme chargé de mission.

On fait couramment de la conférence de presse de Pompidou du 10 juillet 1969 le début d'une nouvelle ère qui devait inéluctablement lancer le processus d'intégration du Royaume-Uni au Marché commun. Or, si le refus de la discussion avec les Britanniques paraît intenable à tous les dirigeants français, le lancement de ce processus est encore vivement discuté par le Quai d'Orsay. Le second semestre 1969 est un semestre de dramatisation de la position française, et de projection à long terme des conséquences de l'élargissement. La position de la DAEF est développée dans une note importante d'Antoine Seillière, annotée par Brunet dans ses deux versions. Elle est critique vis-à-vis de l'indécision actuelle de la France : le triptyque (achèvement, approfondissement, élargissement) maintient ouvertes toutes les options, ce qui peut la conduire à avaliser, au cours des discussions avec ses partenaires, telle décision contraire à ses vœux intimes. Or la France doit prendre une position claire face à l'alternative suivante : le renforcement de ce que Seillière appelle le « noyau dur », c'est-à-dire de l'Europe des Six, ou la dilution de la CEE dans un « vaste concert européen », ce que Brunet appelle l'« ecto-

plasma », c'est-à-dire l'Europe élargie⁸⁹. La première option a la préférence de Seillière : « Plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu que la relance de l'Europe à Six est le seul moyen. Et votre note va tout à fait dans ce sens », écrit-il à Brunet. « Mais étant donné l'énormité (pour nos partenaires) des conditions que nous mettrions, il ne faudrait pas que cette relance se fasse du bout des lèvres⁹⁰. » Elle implique que l'approfondissement de la Communauté soit un second préalable à l'ouverture de négociations sur l'élargissement et qu'il ait un véritable contenu : réalisation de l'union économique et monétaire, consolidation du fonctionnement des Communautés (fusion des traités, prises de décision à la majorité, renforcement des pouvoirs de l'assemblée de Strasbourg), adhésion de principe à l'union politique. Les négociations avec les pays candidats n'auraient enfin nullement l'adhésion pour finalité : longues et compliquées à dessein, elles devraient conduire à des solutions autres telles des arrangements commerciaux ou l'association. Selon Seillière, la question qui conditionne toutes les autres est celle de l'influence et de l'indépendance de l'Europe dans le monde. Sera-t-elle mieux assurée sous la forme « de l'organisation économique et politique d'un "noyau dur" limité géographiquement, mais évoluant vers des caractéristiques unitaires, ou de l'organisation économique et politique d'un "ensemble flou" regroupant géographiquement toute l'Europe, mais limité à une concertation non impérative entre des États qui conserveraient toute leur souveraineté⁹¹ » ? Jean-Pierre Brunet ne dissimule plus l'hostilité que lui inspire l'élargissement annotant les scénarios de Seillière de mots ironiques du type « plus on est de fous, plus on rit⁹² ». Selon Brunet, bien loin de faire contrepoids à la puissance allemande, l'élargissement la renforcerait en lui ouvrant de nouveaux marchés. Ce « ménage à trois » entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne remettrait en cause la prépondérance française. L'élargissement créerait une « autre OCDE machine anglo-saxonne protestante⁹³ ». Son point de vue rejoint celui de Simon Nora, chargé du dossier au sein du cabinet de Chaban-Delmas, tous deux stigmatisant la « voie de la facilité » et la dilution dans le « magma atlantique⁹⁴ » (le terme est de Nora).

La réflexion de la DAEF se concentre sur les limites d'une CEE élargie. Elle se préoccupe de l'automaticité de l'élargissement une fois le premier pas franchi : ce qu'elle appelle le « caractère en quelque sorte contagieux de l'élargissement⁹⁵ » ou encore la « réaction en chaîne⁹⁶ ». Cette vision est corroborée par le conseiller commercial Jean Wahl qui évoque la « théorie des dominos ». Dans une note adressée à Brunet, il estime, en cas d'adhésion de la Grande-Bretagne et de son « escorte » scandinave et irlandaise, « probablement souhaitable pour la France d'introduire dans le Marché commun des pays latins du sud de l'Europe – Espagne, Portugal⁹⁷ ». L'élargissement vers les pays méditerranéens est ici conçu comme un facteur de rétablissement d'un équilibre des puissances au sein de la Communauté, et non motivé par le soutien à la démocratisation de régimes autoritaires. Pour la DAEF, le premier élargissement entraînera de fait une extension des frontières communautaires au-delà des quatre pays candidats, car il semble difficile de discriminer les pays de l'AELE non-candidats – la Suède, la Suisse, l'Autriche – des

pays de l'AELE candidats. « L'élargissement conduit donc à une union douanière ou à une zone de libre-échange englobant au moins 13 pays⁹⁸. » S'interrogeant sur la réaction des États-Unis, elle renoue avec l'analyse de Wormser de 1966 : « Si les frontières de la CEE devaient un jour devenir celles de l'Europe occidentale [...], la voie serait alors ouverte vers la création d'une zone de libre-échange atlantique qui pourrait d'ailleurs s'étendre au Nord Atlantique. Ce concept n'aurait à l'évidence plus rien d'euro-péen. »

Lucide dans l'anticipation du mécanisme de l'élargissement, la DAEF peine en revanche à proposer un projet développant la solution alternative qu'elle privilégie : le renforcement du « noyau dur ». Au cœur de cette difficulté, Brunet désigne un problème fondamental : l'avenir des relations franco-allemandes qui virent le plus souvent au « dialogue de sourds », confortant la vision traditionnelle que l'on peut en avoir. A-t-on encore la possibilité de faire quelque chose avec l'Allemagne ? Celle-ci peut-elle « encore se placer sous l'influence française ?⁹⁹ ». De fait, « une autre voie, celle du maintien de la Communauté à Six semble encore possible si nous trouvons l'occasion de créer un choc psychologique », mais cela implique un renforcement de l'alliance avec l'Allemagne. Cette voie avait été formulée dès juillet par Seillière : « L'organisation européenne doit-elle être pour nous l'habillage de rapports privilégiés avec l'Allemagne dans un cadre géographique nécessairement limité [...] ? » En ce cas, il faudrait renforcer le noyau dur par l'union économique et accepter l'objectif de l'union politique¹⁰⁰.

Un second scénario est développé par Jean-Marc Bœgner, représentant français à Bruxelles, présent dans les réunions de l'équipe de Brunet et dans les conseils élyséens. Son postulat diffère en ce second semestre 1969 : l'élargissement – et pas seulement la discussion – est inévitable. Le problème du choix entre noyau dur et concert européen ne se pose plus. En revanche la France peut encore peser sur la géométrie de l'élargissement, en optant entre deux figures : soit un noyau dur, à Six, autour duquel graviterait un « premier cercle », les quatre pays candidats ; soit une Communauté à Dix avec un « premier cercle » composé des pays de l'AELE non-candidats¹⁰¹. Bœgner esquisse ici un schéma d'Europe à géométrie variable, qui se retrouve dans une note de Jean-François Deniau, membre de la Commission, du 26 septembre 1969. Postulant l'élargissement, ce dernier envisage deux configurations : une « communauté économique élargie avec soit un complément politique distinct, soit un système de sélection volontaire des membres pour différents approfondissements à l'intérieur du cadre lui-même [...]¹⁰² ». Dans le premier cas, il s'agit de maintenir le cap du renforcement institutionnel de la Communauté : « En ce sens, un plan Fouchet prendrait toute sa valeur en complément d'une communauté économique élargie. » Dans le second, il développe notamment la notion d'« Europe à la carte » sur la base de coopérations renforcées, qui ne pourraient remettre en cause l'acquis, mais pourraient permettre à un pays de se déclarer non-intéressé par une décision future, système « qui peut être dangereux, mais utile pour certains approfondissements dans les domaines politique ou militaire ». Mais, à trois semaines du sommet de La Haye, la France se heurte à la relative indifférence de

ses partenaires vis-à-vis de la notion d'approfondissement¹⁰³. Deniau envisage de réactiver la solution de l'arrangement intérimaire de février 1968 en la proposant à la Grande-Bretagne comme une solution durable lui permettant de ne pas subir les contraintes du Marché commun, mais de participer aux progrès éventuels dans d'autres domaines.

Quelles qu'aient été les convictions personnelles de Georges Pompidou, la DAEF a exercé son influence sur lui durant le second semestre 1969. Outre le partage d'une défiance commune vis-à-vis de l'ambassadeur britannique signalée plus haut, elle se traduit dès juillet 1969 par la reprise de la ligne traditionnelle de son argumentation, transmise par Jean-Bernard Raimond, lors du conseil restreint du 11 juillet 1969 : « Priorité doit être donnée au passage à la phase définitive¹⁰⁴. » Elle se traduit aussi par le refus d'une déclaration d'intention au sujet de l'élargissement de la Communauté lors du Conseil du 22 juillet prochain à laquelle la pressent ses partenaires emmenés par le ministre des Affaires étrangères néerlandais Luns. Plusieurs notes de Pompidou sont sans équivoque : fin juin, « Prudence ! Prudence ! Il faut, pour le moment, "laisser venir"¹⁰⁵ » ; début juillet, « Il faut en effet que M. Luns renonce. Le lui dire sans ambages¹⁰⁶. » Le président s'insurge ailleurs : « Il faut que M. Maurice Schumann, quand il verra M. Luns, le ramène à une plus exacte appréciation des réalités. On n'entre pas dans la Communauté comme dans les ordres, en prononçant des vœux, et encore moins en en faisant prononcer par ceux qui y sont déjà ! Il n'y a pas de lien et nous n'en acceptons pas entre renforcement et élargissement¹⁰⁷. » De son côté, Seillière estime le 15 juillet que cette initiative de Luns « interfère mal à propos avec le projet de conférence au sommet à Six », « Aussi souhaiterions-nous que M. Luns renonce à son idée¹⁰⁸. » Cette convergence de vues s'exprime d'autre part par une vision souverainiste similaire du rôle de la Commission lors de la future conférence de La Haye, « un instrument des six gouvernements¹⁰⁹ ». Pompidou reprend également à son compte le refus de la DAEF de fixer une date précise pour l'ouverture des négociations d'adhésion, ou même un simple délai réclamé par les Pays-Bas le 6 novembre, et l'Italie le 18 novembre. Il semble même que sur ce point l'Élysée ait eu une position encore plus intransigeante que le cabinet de Schumann qui admet fin novembre la notion de « délai » et propose de le fixer au premier semestre 1970. Or l'Élysée corrigea la copie par un « au cours de l'année 1970¹¹⁰ ». De manière générale les interventions de Georges Pompidou lors des conseils restreints de ce semestre préparatoire sont empreintes de circonspection, sans enthousiasme vis-à-vis d'une adhésion éventuelle de l'Angleterre et repose sur une tactique dilatoire du « laisser venir » qui est celle du Quai d'Orsay.

Mais, sur le fond, Pompidou est plus proche de Boegner que de Brunet en ce qui concerne le caractère inéluctable de l'élargissement et il ne soutient pas le projet de renforcement du noyau dur. Dès le conseil restreint du 11 juillet 1969, il arbitre la passe d'armes entre Michel Debré et Maurice Schumann et fait entériner la relégation à l'arrière-plan de l'approfondissement : « Il est à penser qu'[il] ne pourra être mené très loin, aussi longtemps que les Six ne se seront pas prononcés au sujet

de la candidature britannique¹¹¹. » Il refuse ainsi de subordonner l'ouverture de la négociation sur l'élargissement à un approfondissement de la Communauté¹¹² et admet un parallélisme entre les deux¹¹³. Enfin Jean-Pierre Brunet a rendu compte de l'émancipation croissante du Président qui se manifeste lors de la rédaction du communiqué final de La Haye : « J'ai eu une première petite passe d'armes avec Pompidou fin 1969. C'est moi qui ai rédigé le communiqué [...] ; et j'avais réussi à faire un communiqué en deux parties dans lesquelles on mettait au moins autant l'accent sur la possibilité pour les Anglais d'entrer que sur la nécessité d'approfondir le Marché commun [...]. Quand j'avais apporté le communiqué à Pompidou, il avait manifestement tiqué ; il m'avait dit : "c'est très bien" mais j'avais vu à sa tête qu'il se disait que vraiment j'en avais fait un peu trop.[...]. Déjà, à ce moment-là, j'ai senti qu'il n'attendait qu'une occasion¹¹⁴. »

Le Quai d'Orsay parvint à imposer jusqu'à la conférence de La Haye sa prééminence dans l'élaboration de la position officielle de la France vis-à-vis de l'élargissement des Communautés grâce à une bonne coordination du travail avec les Finances et l'Élysée. Lorsque Georges Pompidou arrive à la présidence de la République, il trouve une équipe administrative constituée qu'il connaît et qu'il maintient en place et il reprend à son compte l'impératif catégorique qu'est l'achèvement du Marché commun.

La direction des Affaires économiques et financières, rétive au principe même de l'élargissement, ne traduit pas tant son attachement à une position gaulliste qu'elle ne confirme un tournant pris avant l'arrivée du général de Gaulle : sa défense d'un schéma de Petite Europe auquel elle s'est ralliée au printemps 1957. L'attaque de ce schéma par les candidatures répétées de la Grande-Bretagne la conduit à la fin des années 1960 à approfondir sa réflexion sur le sens de la construction européenne et les implications d'un approfondissement effectif de la Petite Europe. Or elle se heurte à une contradiction surmontée jusque-là : comment concilier le renforcement de ce pôle restreint, qui implique une intégration accrue, et la défense d'une souveraineté nationale constitutive de son identité depuis 1945 ? Les schémas spatiaux développés par Antoine Seillière ou Jean-Marc Bœgner font surgir cette contradiction et l'alternative dans laquelle la diplomatie française se débat.

La question qui se pose dorénavant est celle de la gestion des voies ouvertes par la France à La Haye. Dans quelle mesure la France n'a-t-elle pas échoué lors du premier semestre 1970 à proposer de concert avec la RFA un projet alternatif à l'élargissement fondé sur l'approfondissement du « noyau dur » et le raffermissement de l'axe franco-allemand ? Doit-on tabler sur l'incapacité du couple franco-allemand entamé par des logiques divergentes à lutter contre un processus qui, on l'a vu, conduisait à des élargissements successifs ?

Laurence BADEL
Université de Paris I

NOTES

1. Cette étude s'appuie sur la lecture de dossiers émanant des Finances, du SGCI, des archives Pompidou, du Quai d'Orsay – en particulier des papiers inédits de Jean-Pierre Brunet –, ainsi que des archives britanniques du Premier ministre et du Foreign Office.
2. Cf. DUROSELLE (J.-B.), « Une création ex nihilo : le ministère des Affaires étrangères du général de Gaulle (1940-1943) », *Relations internationales*, n° 31, automne 1983, p. 314 : [le] « diplomate lieutenant de réserve Geoffroy de Courcel, [fut le] seul Français à accompagner de Gaulle les 17 et 18 juin ».
3. Cf. PILLEUL (G.), *L'« entourage » de De Gaulle*, Paris, Plon, 1979, rapport introductif de Samy COHEN, pp. 84-100, où il présente les trois secrétaires généraux de De Gaulle : Courcel (1959-1962), Burin des Roziers (1962-1967) et Tricot (1967-1969).
4. Ministère des Affaires étrangères (MAE), Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 215, relations avec la CEE, télégramme à l'arrivée de Courcel du 16 janvier 1967, 22 h 20.
5. *Ibid.*, 199, commerce extérieur, s.d. situation économique. Il s'agit d'un ensemble de télégrammes sur les résultats mensuels du commerce extérieur britannique transmis, sous le couvert de l'ambassadeur, par les conseillers commerciaux ou financiers à la DREE ou au Trésor.
6. *Ibid.*, 262, relations avec la France, télégramme à l'arrivée de Courcel du 28 mai 1965, 18 h 37.
7. *Ibid.*, 265, relations avec la France, télégramme à l'arrivée de Courcel du 26 mars 1968, 17 h 55.
8. *Ibid.*, 267, relations avec la France, lettre de Courcel à Michel Debré du 1^{er} mai 1969 *Jugements britanniques sur la politique extérieure du général de Gaulle*.
9. COUVE DE MURVILLE (M.), *Une politique étrangère, 1958-1969*, Paris, Plon, 1971.
10. On en trouvera un aperçu dans BADEL (L.), « Le rôle tenu par le poste d'expansion économique de Londres dans le processus d'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun (1966-1971) », *Le rôle des ministères des Finances et de l'Économie dans la construction européenne (1957-1978) – Actes du colloque tenu à Bercy, 26-28 mai 1999*, CHEFF, à paraître.
11. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 220, relations avec la CEE, télégramme à l'arrivée de Courcel du 28 février 1970, 14 h 52.
12. Cf. une note de Courcel transmettant un article de Ronald Butt, journaliste conservateur, paru dans le *Times*, le 13 mars 1969, « Une diplomatie trop rigide » (MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 180, agences et correspondants de presse britanniques etc., note de Courcel du 13 mars 1969).
13. *Ibid.*, 214, relations avec la CEE, note d'Olivier Wormser du 19 mars 1965 *a/s Association éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun*. Sur Michaël Stewart, une note de la sous-direction d'Europe occidentale du 21 juin 1966 précise : « Sans idées préconçues en matière de politique étrangère, il ne s'aventure jamais au-delà de la stricte orthodoxie et de la ligne arrêtée par les services du Foreign Office qui ont trouvé en lui leur plus sûr porte-parole » (MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 264, relations avec la France, s.d. Renseignements d'ordre général, notices biographiques).
14. *Ibid.*, 263, relations avec la France, note de la sous-direction d'Europe occidentale du 24 mars 1965, *a/s La Grande Bretagne et l'Europe*.
15. Cf. ADAMTHWAITE (A.), « Eden, le Foreign Office et la politique étrangère », *Relations internationales*, n° 55, 1988, p. 291 et suiv.
16. Réflexion suggérée par un échange avec Piers Ludlow en juin 2000.
17. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 265, relations avec la France, télégramme à l'arrivée de Courcel du 9 septembre 1966, 12 h 39.
18. Public Record Office, Foreign Office, FCO, 30/421, *Allegations of Francophobia in the Foreign Office*.
19. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 266, relations avec la France, télégramme à l'arrivée de Courcel du 24 février 1969, 18 h.
20. *Ibid.*, 180, agences et correspondants de presse britanniques, note p.o. Gérard André au Service de presse et d'information du Quai d'Orsay du 29 avril 1966.

21. *Ibid.*, 217, relations avec la CEE, télégramme à l'arrivée de Courcel du 10 octobre 1967, 21 h ; du 12 octobre 1967, 21 h 30.
22. BADEL (L.), « Le rôle tenu par le poste d'expansion économique de Londres », *art. cit.* Cf. également le mémoire de maîtrise d'Anne-Laure DALLOZ, *Le poste d'expansion économique de Londres de 1945 à 1970*, Paris-I, juin 2000.
23. Cf. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 215, relations avec la CEE, télégrammes à l'arrivée de Geoffroy de Courcel du 22 décembre 1966, 21 h ; lettre du 23 décembre 1966 ; télégramme du 2 janvier 1967, 23 h 30 ; télégramme du 5 janvier 1967, 22 h 15. Ce dernier télégramme consacré aux forces et faiblesses de l'industrie britannique décalque visiblement les informations données par le poste d'expansion économique.
24. Cf. DALLOZ (A.-L.), *Le poste...*, *op. cit.*, p. 130 et suiv.
25. BADEL (L.), « Le rôle tenu par le poste d'expansion économique de Londres », *art. cit.*
26. Cf. cette lettre de Jean Wahl à Olivier Wormser du 7 juin 1966 (MAE, DE-CE (1961-1966), 2084). On y lit cet ajout manuscrit : « J'ai remis un exemplaire de cette note à M. de Courcel qui n'a pu encore me dire dans quelle mesure il l'approuve. »
27. Archives Georges Pompidou (AGP), 5 AG 2, 1014, Grande-Bretagne, s.d. annotations (1969-1970), annotation de G. Pompidou sur un télégramme de G. de Courcel du 26 juin 1969 reçu à 21 h 02. S'étonnant des entretiens prévus entre C. Soames et M. Schumann : « Rappeler au cabinet de M. Schumann que j'ai demandé qu'on tienne M. Soames très à l'écart. En particulier, M. Schumann ne doit pas le recevoir lui-même. »
28. AGP, 5 AG 2, 1042, conseils restreints (1969-1970), relevé manuscrit de 12 pages du conseil restreint du 11 juillet 1969.
29. Olivier Wormser présente Thomas Balogh « comme un de [s]es amis très anciens » à Maurice Ulrich (Papiers Wormser, 121, note du 13 mai 1963)
30. MAE, DE-CE, Grande-Bretagne, 2084, note du 12 août 1966 du Service de coopération économique *a/s Comité mixte franco-britannique*.
31. Archives orales du ministère des Affaires étrangères, fonds Jean-Pierre Brunet, (AO 39 Brunet), 1^{er} entretien réalisé le 7 janvier 1991 avec Maurice Vaisse et Catherine Oudin, cassette 1/1.
32. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 262, relations avec la France, s.d. *Voyage en France du Premier ministre Harold Wilson*.
33. *Ibid.*, DE-CE (1961-1966), Grande-Bretagne, 2084, note pour la DAEF de la sous-direction d'Europe occidentale du 20 juin 1966.
34. *Ibid.*, *Voyage du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères à Londres (conversation avec M. Wormser)*, 20 juin 1966.
35. Cf. DUMOULIN (M.) (dir.), *Plans des temps de guerre pour l'Europe d'après-guerre (1940-1947) – Actes du colloque de Bruxelles, 12-14 mai 1993*, Bruxelles, Bruylant, 1995 ; BOSSUAT (G.), « Les hauts fonctionnaires français et le processus d'unité en Europe occidentale d'Alger à Rome, 1943-1958 », *Journal of European Integration History*, 1995, vol. 1, n° 1, pp. 87-109.
36. Cf. MARGAIRAZ (M.), *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion (1932-1952)*, t. 2, Paris, CHEFF, 1991, pp. 751-768.
37. Cf. VAISSE (M.), *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris, Fayard, 1998, chapitre 6.
38. AO 39 Brunet, 1^{er} entretien réalisé le 7 janvier 1991 avec Maurice Vaisse et Catherine Oudin, cassette 1/1.
39. Cf. les témoignages analysés par Anne DE CASTELNAU, *L'histoire du SGCI et de l'évolution de ses missions, 1948-1965*, mémoire de DEA, Paris-I, septembre 1999. Par exemple, celui de Pierre-Paul Schweitzer, premier secrétaire général du Comité, enregistré en 1989.
40. Archives orales du CHEFF, Jean Filippi, entretien du 3 mai 1989, entretien n° 8, cassette n° 9.
41. *Ibid.*, Bernard Clappier, entretien du 23 février 1990, entretien n° 4, cassette n° 7.
42. MAE, DE-CE (1944-1960), 513, note de la DAEF, folii 20-28.
43. Cf. SAYER (G.), *Le Quai d'Orsay et la construction de la Petite Europe : l'avènement de la Communauté économique européenne (1955-1957)*, maîtrise, Paris-I, septembre 1998, p. 64.

44. FAURE (M.), DELACAMPAGNE (C.), *D'une République à l'autre. Entretiens sur l'histoire et sur la politique*, Paris, Plon, p. 73.
45. MAE, DE-CE (1944-1960), 628, folii 181-187, note de Jean-Pierre Brunet pour François Valéry, chef du Service de coopération économique.
46. MAE, DE-CE, 628 (1944-1960), folii 167-172 *La gestion administrative du Marché commun*.
47. AO 39 Brunet, 2^e entretien réalisé le 13 février 1991 avec Maurice Vaisse et Catherine Oudin, cassette 1/3.
48. AGP, 5 AG 2, 1042, conseils restreints (1969-1970), note pour le président de la République du 10 juillet 1969 de Jean-Bernard Raimond, secrétaire général de la présidence de la République.
49. *Ibid.*, conseil restreint du 12 mars 1970, note de Jean-René Bernard du 9 mars 1970.
50. *Ibid.*, projet de compte rendu du conseil interministériel du 12 mars 1970.
51. *Ibid.*, relevé de décisions du 19 mars 1970, III. 3.
52. Cf. BOSSUAT (G.), « Les hauts fonctionnaires français », art. cit.
53. Cf. *Témoignages à la mémoire de Jean Monnet*, Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 1989, p. 570.
54. Cf. SAYER (G.), *Le Quai d'Orsay et la construction de la Petite Europe*, op. cit., p. 20 ; VOSS (V.), *Johan-Wilhelm Beyen et l'intégration européenne (1952-1956)*, maîtrise, Paris-I, juin 1999.
55. MAE, DE-CE (1944-1960), 611, note du 18 mai 1955.
56. Cf. SAYER (G.), *Le Quai d'Orsay et la construction de la Petite Europe*, op. cit., pp. 84-88.
57. Extrait : « Alors, je le répète, si les négociations de Bruxelles ne devaient pas actuellement aboutir, rien n'empêcherait que soit conclu entre le Marché commun et la Grande-Bretagne un accord d'association [...] »
58. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 214, relations avec la CEE, note d'Olivier Wormser du 19 mars 1965 *a/s Association éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun* (7 pages).
59. Cf. la communication de GUILLEN (P.), « La France, la Grande-Bretagne et l'Europe au début des années 1960 ».
60. MAE, DE-CE (1961-1966), Grande-Bretagne, 2084, note de Jean Wahl du 7 juin 1966, *Impressions sur les tendances actuelles de la Grande-Bretagne à l'égard du Marché commun*.
61. *Ibid.*, note d'Émile Cazimajou du 20 juin 1966 *a/s Le Royaume-Uni et le Marché commun*.
62. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 264, relations avec la France, note du 22 juin 1966 d'Olivier Wormser *a/s Le Royaume-Uni et la CEE* (9 p.).
63. PRO, PREM 13, 1509, *Visit of Pompidou to UK : records of meetings, July 1966*. Pour chaque prise de décision pratique, O. Wright sollicite Wilson qui donne son accord en quelques mots à l'encre verte.
64. *Ibid.*, *draft steering brief for the Pompidou-Couve visit, 6-8 July 1966*.
65. *Ibid.*, dépêche de Sir Patrick Reilly à Michael Stewart du 21 juin 1966.
66. *Ibid.*, télégramme de Sir Patrick Reilly au Foreign Office du 25 juin 1966.
67. *Ibid.*, *draft steering brief for the Pompidou-Couve visit, 6-8 July 1966*.
68. Souligné en rouge par Olivier Wormser.
69. MAE, DE-CE (1961-1966), Grande-Bretagne, 2084, télégramme de Geoffroy de Courcel du 8 juillet 1966, 19 h 30. Communiqué.
70. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 265, relations avec la France, note de la sous-direction d'Europe occidentale du 6 janvier 1967.
71. *Ibid.*, 215, relations avec la CEE, note du 5 janvier 1967 du Service de coopération économique, *a/s Conséquences d'une adhésion de l'Angleterre au Marché commun*, (15 p.).
72. Cf. BADEL (L.), « Le rôle tenu par le poste d'expansion économique de Londres... », op. cit.
73. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 215, relations avec la CEE, note du 5 janvier 1967 du Service de coopération économique-DAEF, *a/s Conséquences d'une adhésion*, op. cit.
74. Cf. BADEL (L.), « Le rôle tenu par le poste d'expansion économique de Londres... », op. cit.

75. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 216, relations avec la CEE, télégramme du 1^{er} février 1967 de Jean-Marc Boegner, Delfra, reçu à 23 h.
76. MARIOLIN (R.), *Le travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, Paris, Laffont, 1986, p. 236 sqq. et p. 245 sqq. Cf. aussi BOSSUAT (G.), « La vraie nature de la politique européenne de la France (1950-1957) », dans TRAUSCH (G.) (hrsg.), *Die europäische Integration vom Schuman-Plan bis zu den Verträgen von Rom*, Baden-Baden : Nomos-Verlag, 1993, p. 205 : « L'OEECE ne construisait plus l'Europe, mais devenait le laboratoire du pseudo-libéralisme mondial sous contrôle britannique et américain. »
77. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 217, relations avec la CEE, lettre-circulaire du 25 septembre 1967 du ministère des Affaires étrangères aux ambassadeurs de France, rédigée par Pierre Lavéry, chef du Service de coopération économique.
78. *Ibid.*
79. *Ibid.*, Secrétariat général (1945-1968), entretiens et messages (EM), 30, entretien de M. Couve de Murville et de W. Brandt à Bonn le 28 avril 1967.
80. *Ibid.*, EM, 30, entretien de Brunet et de Lahr du 3 avril 1967.
81. *Ibid.*, 33, entretien de Brunet et de Lahr du 16 janvier 1968.
82. *Ibid.*, entretien de Brunet et de Lahr du 22 avril 1968.
83. *Ibid.*, entretien de M. Couve de Murville et de M. Stewart du 26 avril 1968.
84. *Ibid.*, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 218, relations avec la France, télégramme de François Seydoux du 15 janvier 1968, reçu à 14 h.
85. *Ibid.*, EM, 32, entretien de Brunet et de Lahr du 2 novembre 1967.
86. *Ibid.*, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 218, relations avec la CEE, télégramme au départ du 23 février 1968 p.o. Alphand, SCE-DAEF, à 20 h 38.
87. *Ibid.*, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 267, relations avec la France, télégramme au départ pour Londres de Maurice Schumann du 11 juillet 1969, 20 h 45.
88. Il y a débuté sa carrière de fonctionnaire en juin 1965, à sa sortie de l'ENA (promotion Stendhal), et partagé le même bureau que Lionel Jospin au sein de la 2^e section Organisations économiques européennes du Service de coopération économique.
89. MAE, Papiers Brunet (1966-1974), 61, note d'Antoine Seillière du 25 juillet 1969 (second projet).
90. *Ibid.*, lettre d'Antoine Seillière, chargé de mission auprès du Premier ministre, du 3 septembre 1969.
91. *Ibid.*, note d'Antoine Seillière du 25 juillet 1969 (second projet).
92. Cette hostilité se retrouve dans le témoignage oral laissé, vingt ans après, aux Affaires étrangères. Sur ce dossier comme sur celui du gaz algérien, Jean-Pierre Brunet manifeste son incompréhension des choix politiques de Georges Pompidou. Selon lui, il aurait fallu approfondir le Marché commun à Six encore pendant quelques années ; « L'histoire ne s'est pas passée comme j'aurais voulu qu'elle se passe, c'est tout. » Le Quai d'Orsay a pu conduire la négociation un certain temps, « et puis un jour, je dois dire totalement en dehors de moi, Pompidou a fait venir Heath et il s'est fait faire un dossier, non pas par moi, mais par Jean-René Bernard [...] et il a tout lâché » [AO 39 Brunet, 2^e entretien réalisé le 13 février 1991 avec Maurice Vaïsse et Catherine Oudin, cassette 1/4].
93. Annotation manuscrite de Jean-Pierre Brunet sur un premier projet de note d'Antoine Seillière du 25 juillet 1969, MAE, Papiers Brunet (1966-1974), 61.
94. MAE, Papiers Brunet, 61, note de Maurice Ulrich du 29 septembre 1969.
95. *Ibid.*, note du 4 novembre 1969 *als* *Élargissement du marché commun*.
96. *Ibid.*, note du 4 novembre 1969 *als* *Frontières d'une CEE supposée « élargie »*.
97. *Ibid.*, note du 5 novembre 1969 de Jean Wahl *Rappel de quelques remarques heureusement peu originales relatives aux relations entre la Grande-Bretagne et le Marché commun*.
98. *Ibid.*, note du 4 novembre 1969 *als* *Frontières d'une CEE supposée « élargie »*.
99. AGP, 5 AG 2, 1039, compte rendu d'une réunion, non datée, adressée par Jean-René Bernard à Michel Jobert.
100. MAE, Papiers Brunet, 61, note du 25 juillet 1969 d'Ernest-Antoine Seillière *als* *Politique européenne de la France* (11 p.).

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

101. AGP, 5 AG 2, 1039, compte rendu d'une réunion, non datée, adressée par Jean-René Bernard à Michel Jobert.
102. MAE, Papiers Brunet, 61, note sans titre, ni date. Au crayon à papier : Deniau. 26.9. Cette note figure aussi dans les archives Pompidou, 5 AG 2, 1042, dans le dossier du conseil restreint du 21 octobre 1969, mais avec des variantes.
103. *Ibid.*, note du 13 novembre 1969 Réflexions sur les problèmes européens (fond et procédure).
104. AGP, 5 AG 2, 1042, relevé de décisions.
105. *Ibid.*, 1049, notes des conseillers techniques pour les Affaires étrangères, annotations de G. Pompidou (juin 1969-décembre 1970) de notes de G. Gaucher et J.-B. Raimond, note du 26 juin 1969 a/s *Affaires européennes*.
106. *Ibid.*, annotation du 11 juillet 1969.
107. *Ibid.*, annotation du 8 juillet 1969.
108. MAE, Europe (1961-1970), Grande-Bretagne, 220, note du 15 juillet 1969 d'Ernest-Antoine Seillière, Service de coopération économique.
109. AGP, 5 AG 2, 1049, annotation du 30 août 1969.
110. *Ibid.*, 1036, Affaires européennes, s.d. conférence de La Haye, note du cabinet de Maurice Schumann du 25 novembre 1969 transmise par Michel Jobert à G. Gaucher avec ces mots : « A conserver, en confirmant au cabinet de M.S. ce que celui-ci sait, c'est-à-dire les six derniers mots. »
111. *Ibid.*, conseil restreint du 11 juillet 1969, relevé de décisions et relevé manuscrit de la réunion.
112. *Ibid.*, 5 AG 2, 1042, projet de compte rendu du conseil restreint du 21 octobre 1969.
113. Ce point fit d'ailleurs l'objet d'une différence d'interprétation entre G. Gaucher et J.-R. Bernard, cf. note de G. Gaucher du 23 octobre 1969 au secrétaire général de l'Élysée.
114. AO 39 Brunet, 2^e entretien réalisé le 13 février 1991 avec Maurice Vaisse et Catherine Oudin, cassette 1/4.